



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Création d'un observatoire économique de la pêche et de l'aquaculture

Rapport n° 24015

établi par

Yves TREGARO

Inspecteur

Avril 2024

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

SOMMAIRE

RESUME.....	4
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	5
1. LE CONTEXTE ET LE CHAMP DE LA MISSION	6
1.1. LE CONTEXTE DE LA MISSION.....	6
1.2. LE CHAMP DE LA MISSION	7
1.3. LA DEMARCHE RETENUE	7
2. LES SOURCES D'INFORMATION DISPONIBLES ET LES FLUX ASSOCIES	7
2.1. LES ACTEURS DES BASES D'INFORMATION	7
2.2. LES BASES DE DONNEES DISPONIBLES ET LES FLUX D'INFORMATION	8
2.3. LES ATTENTES DES PROFESSIONNELS	9
2.3.1. Anticiper les déséquilibres instantanés de l'offre et de la demande dans le secteur de la pêche	9
2.3.2. Disposer d'un outil d'évaluation des volumes capturés sur une petite zone de pêche	10
2.3.3. Disposer de données macro-économiques sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture.....	10
3. LES PROPOSITIONS DE MODULES DU FUTUR OBSERVATOIRE ECONOMIQUE	11
3.1. MODULE 1 : L'ANALYSE DE MARCHE ET DE FILIERE	11
3.1.1. Indicateur(s) de la situation de marché à court terme pour le secteur de la pêche maritime	11
3.1.2. Séries chronologiques annuelles permettant de suivre les tendances de long terme	13
3.2. MODULE 2 : LA MISE À DISPOSITION D'ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES.....	13
3.3. MODULE 3 : LA SANTE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	13
3.4. MODULE 4 : LES CAPTURES PAR PETITES ZONES DE PECHE	14
4. LA GOUVERNANCE DU FUTUR OBSERVATOIRE ECONOMIQUE	15
CONCLUSION.....	16
ANNEXES	17
Annexe 1 : Lettre de mission	19
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	21
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés	23

RESUME

Lors des Assises de la pêche et des produits de la mer le 22 septembre 2023 à Nice, le Secrétaire d'Etat à la mer, Hervé BERVILLE, a souhaité la création d'un observatoire économique de la pêche et de l'aquaculture, reprenant ainsi une des recommandations du rapport de la mission CGAAER n° 23036 – IGEDD n° 014944-01 « Identification des freins juridiques et administratifs rencontrés par la pêche maritime professionnelle ». La filière pêche et aquaculture est confrontée depuis plusieurs années à des crises conjoncturelles (crise covid-19, conflit russe-ukrainien avec hausse brutale du prix du carburant, arrêts temporaires de pêche en lien avec la protection de la ressource ou des dauphins) mais aussi à des évolutions structurelles (diminution des TAC, plan de sortie de flotte (PSF), plan d'accompagnement individuel (PAI), Brexit) qui nécessitent une meilleure connaissance des enjeux socio-économiques pour aider les décideurs publics et privés, nationaux et régionaux, à construire l'avenir des filières concernées.

Les entretiens réalisés auprès, d'une part, des détenteurs et gestionnaires de bases de données, et, d'autre part, d'un ensemble de professionnels, ont permis de dégager trois finalités possibles pour cet observatoire :

- Anticiper les déséquilibres instantanés de l'offre et de la demande dans le secteur de la pêche,
- Disposer d'un outil d'évaluation des volumes capturés sur une petite zone de pêche,
- Disposer de données macro-économiques sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

La mission recommande de construire un site internet constitué de différents modules répondant à la diversité des filières, en fonction des données disponibles et des attentes pour chacune d'entre-elles. Quatre modules pourraient être envisagés à terme :

- l'analyse de marché et de filière,
- la mise à disposition d'études socio-économiques,
- la santé financière de la filière pêche et aquaculture,
- les captures par petites zones de pêche.

Mots clés : pêche, aquaculture, observatoire économique

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R1. Créer et tester, avant leur mise en place opérationnelle, un ou des indicateurs de situation de marché (prix et/ou volume) caractérisant l'équilibre de marché dans le secteur de la pêche maritime au stade de la première vente (FranceAgriMer).

R2. Encourager la collecte de données sous format dématérialisé (logbook pour les navires de moins de 12 mètres non encore soumis à une obligation réglementaire et notes de vente en précisant le numéro de marée) et assurer un contrôle constant et harmonisé sur l'ensemble des façades maritimes pour garantir une remontée des informations représentatives de la situation (DGAMPA-BCP).

R3. Mener une étude de faisabilité et acquérir les outils informatiques et les compétences techniques nécessaires pour le transfert de données sécurisées vers France Filière Pêche si la mise à disposition des indicateurs conjoncturels était, à terme, confiée à celle-ci (FranceAgriMer).

R4. Réaliser une revue des informations disponibles auprès des structures traitant de données socio-économiques du secteur de la pêche et de l'aquaculture, effectuer une évaluation du coût des études permettant d'appréhender la transmission des prix dans la chaîne de valeur et la répartition des marges, aborder le budget études de la filière pêche et aquaculture pour développer l'analyse financière aux différents stades de la filière pêche et aquaculture (FranceAgriMer, DGAMPA).

R5. Poursuivre les travaux de fiabilisation des données issues du l'outil SACROIS, effectuer une étude préliminaire permettant de réaliser à terme des extractions en routine sur les volumes, le chiffre d'affaires, la flottille et les engins concernés sur une maille territoriale resserrée tout en préservant le secret statistique (DGAMPA, IFREMER et FranceAgriMer).

1. LE CONTEXTE ET LE CHAMP DE LA MISSION

1.1. LE CONTEXTE DE LA MISSION

Après la signature en 1994 à Marrakech des Accords du Cycle d'Uruguay du GATT, la protection aux frontières de l'Union européenne des produits agricoles et agroalimentaires a été abaissée, les outils de régulation du marché intérieur limités et les subventions à l'exportation d'abord réduites avant d'être définitivement supprimées dans les années 2010. Par ailleurs, certaines filières européennes ont développé leurs exportations vers les pays tiers ou leurs importations en provenance des pays tiers accroissant d'autant leur dépendance au marché mondial. Ce contexte a eu pour conséquence une plus forte connexion des prix européens des matières premières à ceux des marchés internationaux et a induit une plus forte volatilité des prix sur le marché intérieur et une imprévisibilité sur les équilibres et les prix de marché pour les acteurs amont et aval de filières agricoles et alimentaires. Lors de la crise du lait 2013-2014, la Commission européenne a ainsi pris l'initiative de mettre en place un observatoire européen du marché des produits laitiers, il a été complété, deux ans plus tard, par ceux de la viande porcine et de la viande bovine. Aujourd'hui, il en existe sept¹. Pour d'autres productions agricoles, comme l'huile d'olive², il a été développé au niveau de son organisation internationale.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est, lui aussi, confronté à un nombre croissants d'aléas pour les raisons similaires ou d'autres qui lui sont plus spécifiques (Brexit, arrêts temporaires, - protection de la ressource ou protection des dauphins -). Dans le même esprit que ceux développés par la DGAri de la Commission européenne, la DGMare a également construit un observatoire économique de la pêche : EUMOFA (European Market Observatory for Fisheries and Aquaculture Products)³. Par ailleurs, la Commission européenne a également développé en 2022 un observatoire de l'économie bleue qui inclut le secteur de la pêche et de l'aquaculture⁴. Au niveau de la France, dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral pour la période 2023-2029, intégrant la feuille de route économie bleue de la Commission européenne, la création d'un observatoire a été actée lors du Comité Interministériel de la Mer du 17 mars 2022⁵.

Lors des Assises de la pêche et des produits de la mer à Nice, le 22 septembre 2023, le Secrétaire d'État, Hervé BERVILLE, a souhaité la création d'un observatoire de la pêche et de l'aquaculture, placé sous l'égide de FranceAgriMer, reprenant la deuxième recommandation de la mission CGAAER n° 23036 – IGEDD n° 014944-01 « Identification des freins juridiques et administratifs rencontrés par la pêche maritime professionnelle »⁶. Dans cette perspective, le CGAAER a été chargé d'une mission d'appui à FranceAgriMer, confié à Yves TREGARO, Inspecteur.

¹ https://agriculture.ec.europa.eu/data-and-analysis/markets/overviews/market-observatories_fr (lait, viandes, sucre, sucre, culture, fruits et légumes, vin et fertilisants)

² <https://www.internationaloliveoil.org/world-olive-observatory/?lang=fr> (conseil oléicole international)

³ <https://eumofa.eu/>

⁴ https://blue-economy-observatory.ec.europa.eu/index_en?prefLang=fr

⁵ <https://www.gouvernement.fr/organisation/secretariat-general-de-la-mer-sgmer/comite-interministeriel-de-la-mer-cimer-sgmer>

⁶ Confier à FranceAgriMer la création d'un observatoire unique d'économie des pêches maritimes par un arrêté de la Première ministre, et confier aux acteurs de la filière pêche maritime la construction d'une interprofession dotée de moyens adaptés

En partenariat avec FranceAgriMer, les différents détenteurs et gestionnaires de bases de données du secteur de la pêche et de l'aquaculture ont été identifiés et puis consultés. Dans un premier temps, les attentes des professionnels ont été recueillies permettant de déterminer les finalités du futur observatoire. Dans un second temps, quatre propositions de modules sont formulées, afin de répondre au mieux à la diversité des filières et de leurs attentes.

1.2. LE CHAMP DE LA MISSION

L'observatoire économique de la pêche et de l'aquaculture porte sur un champ diversifié de filières (pêche maritime, pêche en eau douce, conchyliculture, aquaculture marine, aquaculture en eau douce, algoculture) et de vastes espaces (façades maritimes métropolitaines et régions ultrapériphériques).

1.3. LA DEMARCHE RETENUE

Une vingtaine d'entretiens a été réalisée avec les détenteurs et gestionnaires de bases de données (FranceAgriMer, DGAMPA, IFREMER, LEMNA, SSP) et avec des professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture, couvrant la plupart des maillons des filières. Une réunion de travail avec les détenteurs et gestionnaires de base de données a également été réalisée en février 2024. La liste des personnes rencontrées est présentée en annexe 2 du rapport.

2. LES SOURCES D'INFORMATION DISPONIBLES ET LES FLUX ASSOCIES

2.1. LES ACTEURS DES BASES D'INFORMATION

Cinq acteurs concentrent la majeure partie des bases de données disponibles dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture :

- DGAMPA (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture) placée sous l'autorité du Secrétariat d'État à la mer et du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire),
- FranceAgriMer (Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer), établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire),
- IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des Ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture et de la pêche, de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
- LEMNA (Laboratoire d'économie et de management Nantes-Atlantique de l'université de Nantes)
- SSP (Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire).

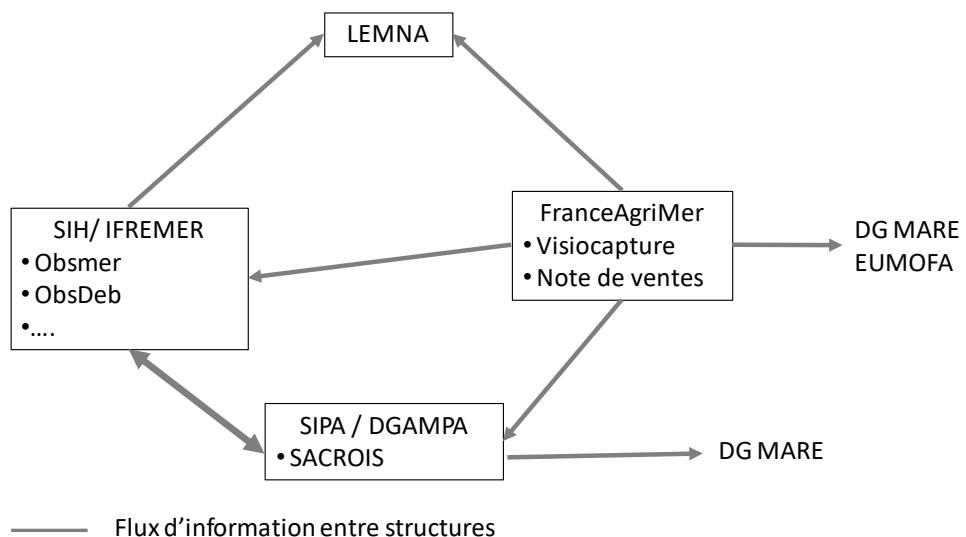
2.2. LES BASES DE DONNEES DISPONIBLES ET LES FLUX D'INFORMATION

La mission a pu identifier trois grands types de données :

- Les données liées aux captures, au débarquement et à la commercialisation de la pêche française. Elles sont traitées par FranceAgriMer et l'IFREMER.
- Les données socio-économiques liées à l'activité des navires actifs (DCF – Data Collection Framework). Elles sont collectées par le LEMNA et l'IFREMER, traitées par le SSP, transmises à la Commission européenne pour répondre aux obligations communautaires des États membres⁷. Ces données sont utilisées par la Commission européenne pour établir le rapport annuel sur la flotte de pêche européenne.
- Les données macro-économiques. Elles sont collectées et traitées par FranceAgriMer dans le cadre de ses missions d'analyse de marché (production, échanges, consommation, prix). Des études ponctuelles ou récurrentes sont également financées par FranceAgriMer (études de filière, santé financière du maillon mareyage, connaissance de l'évolution de la consommation des ménages et en RHF).

Le Système d'informations halieutiques (SIH) d'IFREMER et sa base Harmonie constituent le noyau central du dispositif de collecte et de traitement des données de capture, de débarquement et de première vente⁸. IFREMER accompagne la DGAMPA, en tant que maîtrise d'ouvrage, concernant l'algorithme SACROIS (partie intégrante du SIPA) qui assure deux fois par an une réconciliation des données de la pêche française permettant de répondre aux obligations réglementaires de la Commission européenne et à l'approvisionnement des bases statistiques d'Eurostat.

Figure 1 : Schéma des flux de données capture/débarquement/première vente



Source : auteur d'après entretiens et bibliographie

⁷ Règlement UE 2017/14 relatif à l'établissement d'un cadre de l'Union pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données dans le secteur des pêches et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche

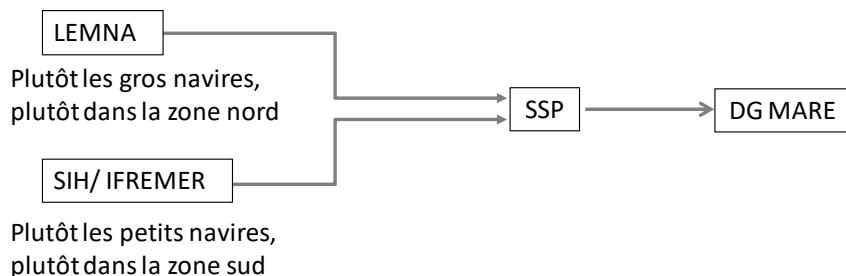
⁸ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00352/46308/> ou <https://archimer.ifremer.fr/doc/00352/46308/45973.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00774/88631/>

Actuellement, dans le secteur de l'aquaculture, il n'existe pas de système d'information équivalent au SIH pêche. D'une manière générale, face à une augmentation du nombre de cas de suspension de commercialisation de produits de l'aquaculture liés notamment au réchauffement climatique, une réflexion sur la faisabilité de la construction d'un système d'information spécifique à l'aquaculture mériterait d'être engagée. Celui-ci pourrait permettre d'évaluer plus facilement et plus rapidement les conséquences socio-économiques d'arrêts temporaires d'exploitation des concessions et des gisements.

En ce qui concerne la rentabilité économique des navires de pêche français, le LEMNA et IFREMER collectent les données comptables qui sont ensuite traitées par le SSP avant d'être transmises à la Commission européenne dans l'objectif de produire le rapport annuel de la Commission européenne sur la flotte de pêche. Un dispositif similaire existe pour la conchyliculture, les entreprises sont enquêtées tous les deux par le LEMNA.

Figure 2 : Schéma des flux de données DCF pour la pêche



Source : auteur d'après entretiens et bibliographie

2.3. LES ATTENTES DES PROFESSIONNELS

Malgré la diversité des filières, et au-delà de la volonté partagée de rassembler les données socio-économiques dans un même espace, trois grands types d'attentes des professionnels ont pu être identifiés.

2.3.1. Anticiper les déséquilibres instantanés de l'offre et de la demande dans le secteur de la pêche

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les facteurs de variation de l'offre et de la demande sont nombreux (conditions météorologiques – offre et demande –, arrêt temporaire de capture, taux d'utilisation du quota pour les espèces concernées). Afin de limiter voire d'éviter les situations de fort déséquilibre de marché, notamment celles d'un excédent d'offre par rapport à la demande concourant à une baisse marquée de prix, disposer d'indicateurs instantanés précisant les débarquements par rapport à ceux des années précédentes est précieux. La prévision des apports est déterminante afin d'assurer le meilleur écoulement possible des volumes débarqués.

2.3.2. Disposer d'un outil d'évaluation des volumes capturés sur une petite zone de pêche

Depuis plusieurs années, le développement d'activités sur le domaine maritime (construction d'un parc éolien, création d'un parc marin) ou les efforts visant à la protection de la ressource peuvent conduire à une limitation des captures, à des arrêts temporaires plus ou moins longs ou à des mesures de réduction de la flotte avec plan de sortie de flotte (PSF) et plan d'accompagnement individuel (PAI). Les conséquences socio-économiques touchent tous les maillons de la filière qu'ils soient en mer ou à terre. Afin de pouvoir déterminer de façon la plus précise possible les conséquences à court, moyen, ou long terme selon des situations, il est nécessaire de disposer d'un outil de requête permettant d'évaluer les volumes et le chiffre d'affaires concernés sur plusieurs années, la nature des captures et de la flottille (taille des navires, engins de pêche, marins concernés) impactée lors de la mise en place d'une contrainte sur le prélèvement de la ressource. Des analyses a posteriori seront également possibles afin d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre.

2.3.3. Disposer de données macro-économiques sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture

La demande des acteurs économiques porte, d'une part, sur la connaissance régulière de l'évolution des marchés à travers ses composantes classiques (captures/débarquements, première mise en marché, échanges, consommation et prix aux différents stades de la filière), d'autre part, sur la perception des tendances sur le long terme comme l'offre dans la grande distribution (diminution du nombre de stands de poissonnerie au profit de la vente en libre-service, nature des produits proposés aux consommateurs), la répartition des ventes entre poissonnerie et grande distribution, le comportement des acheteurs en grande distribution et en poissonnerie, les nouvelles attentes des consommateurs notamment vis-à-vis des produits élaborés et/ou transformés.

Pour conclure cette seconde partie, il est possible de résumer les besoins des acteurs de la filière comme suit :

- un besoin d'informations de court terme permettant d'anticiper au mieux les situations de déséquilibres de marché au stade de la première mise en marché ;
- un besoin d'informations, rassemblées dans un même espace, permettant de structurer sur le long terme la réflexion des décideurs publics et privés aux niveaux national et local notamment dans un contexte de baisse structurelle des captures.

3. LES PROPOSITIONS DE MODULES DU FUTUR OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

Du fait de la diversité des filières (pêche, conchyliculture, aquaculture, algoculture) et de l'information disponible en fonction des zones géographiques (métropole et régions ultrapériphériques), l'observatoire économique de la pêche et de l'aquaculture ne peut qu'être souple dans sa forme afin de s'adapter aux possibilités et aux attentes de chacune d'entre elles.

Un site web, administré par FranceAgriMer, comportant plusieurs modules semble le dispositif le plus approprié, chaque module pouvant être livré et mis en ligne progressivement ; pour certains d'entre eux, une déclinaison par filières est à envisager. Au regard des trois finalités présentées, dans la deuxième partie du rapport, la mission propose d'envisager quatre modules. Ils sont ici présentés par ordre vraisemblable de faisabilité.

3.1. MODULE 1 : L'ANALYSE DE MARCHE ET DE FILIERE

À l'image des observatoires qui ont été développés par la Commission européenne il y a une dizaine d'années pour les productions agricoles (DGAgri / Observatoire des marchés) ou pour la pêche (DGMare / EUMOFA), un module traitant des captures/débarquements, de la première mise en marché, des échanges et de la consommation pourrait être développé par FranceAgriMer. Ce module pourrait comporter à la fois des données conjoncturelles destinées à une analyse de marché de court terme et des données annuelles sous forme de séries chronologiques permettant de mieux appréhender les tendances sur le long terme et engager des réflexions plus prospectives.

3.1.1. Indicateur(s) de la situation de marché à court terme pour le secteur de la pêche maritime

Afin d'anticiper les situations de crise, caractérisées par un excédent d'offre par rapport à la demande, un ou des indicateurs de situation de marché (prix et/ou volume) pourraient être créés en comparant les volumes débarqués de la semaine de l'année en cours (ventes en halles à marée et hors halles à marée) par rapport à ceux des années précédentes. FranceAgriMer pourrait s'inspirer des indicateurs développés par le RNM (Réseau des nouvelles des marchés) dans le secteur des fruits et légumes. Au préalable, une étude de faisabilité est nécessaire pour déterminer les seuils de sensibilité pour un ensemble d'espèces sélectionnées et des calibres de référence uniformes en partenariat avec les professionnels du secteur, la période de référence prise pour la comparaison et la qualité de l'échantillon retenu (taux de couverture). Par ailleurs, à la demande de FranceAgriMer, les travaux du LEMNA concernant l'indice des prix de la première vente des produits de la mer pourraient utilement être mobilisés.

- R1. Créer et tester, avant leur mise en place opérationnelle, un ou des indicateurs de situation de marché (prix et/ou volume) caractérisant l'équilibre de marché dans le secteur de la pêche maritime au stade de la première vente (FranceAgriMer).

Par ailleurs, tous les acteurs concernés, producteurs ou utilisateurs de données, s'accordent sur la nécessité d'améliorer, même si des efforts importants ont déjà été effectués ces dernières années, la représentativité, la rapidité de la collecte et le traitement des données afin de produire des indicateurs réactifs sur la base d'échantillons, fiables et utiles pour les professionnels et décideurs publics. Pour y parvenir, il est nécessaire d'encourager d'une part l'utilisation des « logbook » électroniques (journaux de bord électroniques) pour les navires de moins de 12 mètres non encore soumis à une obligation réglementaire, d'autre part, de poursuivre la sensibilisation des acheteurs à l'obligation réglementaire de produire une note de vente en précisant le numéro de marée lorsque les volumes sont commercialisés hors halles à marée et cela sous un format dématérialisé et sur l'ensemble des façades maritimes métropolitaines ou ultrapériphériques.

R2. Encourager la collecte de données sous format dématérialisé (logbook pour les navires de moins de 12 mètres non encore soumis à une obligation réglementaire et notes de vente en précisant le numéro de marée) et assurer un contrôle constant et harmonisé sur l'ensemble des façades maritimes pour garantir une remontée des informations représentatives de la situation (DGAMPA-BCP).

Après une phase de test et en accord avec les acteurs de la filière, la mise à disposition des données pourrait être confiée à France Filière Pêche (FFP), association à vocation interprofessionnelle, qui s'est donnée pour mission, entre autres, d'animer et piloter des projets de structuration de filière⁹ (enjeu « données économiques et de marché »). Pour ce faire, FranceAgriMer doit, si cette possibilité est retenue, se doter d'une plateforme sécurisée de transfert d'information (API – Application Programming Interface ou interface de programmation d'application) vers une structure tierce et des compétences informatiques nécessaires pour sa mise en œuvre. FFP doit pour sa part effectuer les démarches nécessaires pour avoir accès en toute sécurité à ces données.

R3. Mener une étude de faisabilité et acquérir les outils informatiques et les compétences techniques nécessaires pour le transfert de données sécurisées vers France Filière Pêche si la mise à disposition des indicateurs conjoncturels était, à terme, confiée à celle-ci (FranceAgriMer).

Ce module d'analyse conjoncturelle des marchés pourra également présenter des éléments de captures/débarquements, de la première mise en marché, d'échanges et de consommation (apparente et panel de consommateur), informations déjà détenues et valorisées par FranceAgriMer. Les observatoires européens de la DGAgric et de la DGMare constituent des exemples dont FranceAgriMer pourra s'inspirer. Le site internet de la DGMare, EUMOFA, mériterait d'être mieux connu des acteurs économiques du secteur de la pêche française.

⁹ <https://www.francefilierepeche.fr/qui-sommes-nous/missions-actions-filières/>

3.1.2. Séries chronologiques annuelles permettant de suivre les tendances de long terme

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture n'échappe pas aux évolutions structurelles, notamment celles de la baisse des captures et des volumes débarqués. Les décideurs publics nationaux et régionaux ainsi que les acteurs professionnels ont besoin de disposer d'outils d'aide à la décision afin de déterminer les signaux faibles, les ruptures à l'œuvre, de mener des prévisions ou des prospectives et d'évaluer l'impact des politiques publiques mises en place (conséquences, efficacité). Les séries chronologiques annuelles permettent notamment de suivre les évolutions tendancielles des principaux indicateurs socio-économiques en mer et à terre structurant les activités de la pêche et de l'aquaculture en France.

3.2. MODULE 2 : LA MISE À DISPOSITION D'ÉTUDES SOCIO-ECONOMIQUES

La détention de bases d'information pertinentes, robustes, fiables, régulièrement alimentées par de nouvelles données est essentielle mais insuffisante notamment dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, caractérisé par de fortes spécificités.

Des études dans les domaines économiques et sociaux, au niveau national ou au niveau régional, sont régulièrement réalisées pour parfaire la connaissance de ce secteur d'activité. Ces études sont actuellement dispersées sur différents espaces. Leur regroupement, via un lien pointant sur le site primaire de communication, pourrait être envisagé après une validation par un comité (cf. point 4 / la gouvernance du futur observatoire économique).

3.3. MODULE 3 : LA SANTE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Actuellement, il n'existe pas d'observatoire annuel de la santé financière des différents maillons de la filière pêche (pêcheur, coopérative, conchyliculteur, mareyeur, poissonnier, transformateur, rayon des enseignes de la grande distribution).

Des travaux ont déjà été réalisés sur cette thématique pour le maillon mareyage (observatoire du mareyage) et pour quatre produits (lieu noir, coquille Saint-Jacques, moule de bouchot et saumon fumé) commercialisés dans les enseignes de la grande distribution dans le cadre de l'observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM)¹⁰. Il conviendrait de l'élargir à de nouveaux acteurs (conchyliculteur, transformateur, poissonnier, coopérative maritime) afin de mieux appréhender la transmission des coûts depuis le pêcheur/conchyliculteur jusqu'au commerce de détail – RHF et la répartition des marges entre les différents acteurs de la filière de manière plus régulière.

Les données comptables issues du réseau DCF (Data Collection Framework) de la Commission européenne sont disponibles avec plus de deux ans de retard ; elles font par ailleurs l'objet de conventions de calcul pour rendre comparables les résultats au niveau européen. Pour évaluer plus rapidement les principaux postes de charges de la pêche française, la constitution d'un échantillon représentatif auprès des centres de gestion et cabinet d'experts comptables, est nécessaire. La disponibilité des données reste toutefois tributaire de la date de clôture des exercices comptables.

¹⁰ https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf

Ces références, associées à des indicateurs pertinents (coût du carburant, indice de frais de mécanisation, etc.), seraient de nature à permettre, d'une part, la production d'un indicateur de l'évolution des charges des navires et, d'autre part, un indicateur de marge du maillon pêche en confrontant les données de coût à celles des prix de vente au stade du débarquement. Pour ce faire, une étude préliminaire de faisabilité doit être effectuée et une réflexion engagée par les professionnels pour identifier une structure susceptible d'assurer les traitements nécessaires et en assurer le financement.

Par ailleurs, d'après les informations recueillies lors des entretiens, il serait envisageable à partir des informations collectées par la Banque de France de connaître au moins chaque semestre les encours et les emprunts à court terme des entreprises de pêche.

Une attention particulière devra être portée sur la faisabilité de détenir des échantillons représentatifs et homogènes pour les différents maillons concernés.

R4. Réaliser une revue des informations disponibles auprès des structures traitant de données socio-économiques du secteur de la pêche et de l'aquaculture, effectuer une évaluation du coût des études permettant d'appréhender la transmission des prix dans la chaîne de valeur et la répartition des marges, aborder le budget études de la filière pêche et aquaculture pour développer l'analyse financière aux différents stades de la filière pêche et aquaculture (FranceAgriMer, DGAMPA).

3.4. MODULE 4 : LES CAPTURES PAR PETITES ZONES DE PECHE

Les récentes crises conjoncturelles (Brexit, arrêt temporaire de capture, hausse brutale du carburant) qui ont touché la filière pêche et aquaculture ont démontré la nécessité de détenir des outils de requêtes permettant de déterminer de façon précise et rapide les volumes d'activité et les acteurs concernés dans une petite zone de pêche déterminée. Ceci fournirait un état des lieux économique et social partagé par les acteurs publics et les professionnels pour apporter une réponse adaptée et ciblée.

D'après les détenteurs et gestionnaires de la base de données, sa mise en place nécessite un travail conséquent et compliqué. Il est en effet nécessaire de pouvoir exploiter des données de pêche sur un pas de temps rapproché et sur des mailles territoriales fines tout en préservant le secret statistique sur les données produites (préservation du secret des affaires). Les travaux effectués par le LEMNA dans le cadre du projet SCOPE¹¹ pour le compte de l'AGLIA (Association du grand littoral atlantique) concernant la valorisation des données de zone du Golfe de Gascogne constituent une base pertinente pour le développement d'un outil d'envergure nationale.

Pour développer cet outil ambitieux et complexe, l'allocation sur plusieurs années de moyens humains en traitement et en analyse de données ainsi qu'en puissance de calcul est incontournable. À la différence des trois premiers modules où le pilotage serait assuré par FranceAgriMer, ce dernier module étant adossé à l'outil SACROIS relève plutôt de la compétence partagée de la DGAMPA et de l'IFREMER. Par ailleurs, l'utilisation de l'outil de requêtes par des utilisateurs extérieurs à

¹¹ <https://www.aglia.fr/scope/>

l'administration nécessiterait la mise en place d'une plateforme sécurisée de type API. L'accès à cet outil devrait être limité à des acteurs publics et professionnels habilités.

Un lien sur le site de l'observatoire piloté par FranceAgriMer est souhaitable afin d'assurer une unité de lieu pour l'ensemble des données à caractère socio-économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

- R5. Poursuivre les travaux de fiabilisation des données issues de l'outil SACROIS, effectuer une étude préliminaire permettant de réaliser à terme des extractions en routine sur les volumes, le chiffre d'affaires, la flottille et les engins concernés sur une maille territoriale resserrée tout en préservant le secret statistique (DGAMPA, IFREMER et FranceAgriMer).

4. LA GOUVERNANCE DU FUTUR OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

Afin de s'assurer que les modules progressivement élaborés et développés apportent des réponses pertinentes aux acteurs publics et privés de la filière, la mission recommande qu'un comité de suivi, sous l'égide de la DGAMPA et/ou de FranceAgriMer, soit institué, composé d'un groupe restreint de personnes (de l'ordre d'une quinzaine personnes au maximum), regroupées en deux collèges. Le premier serait constitué des détenteurs et gestionnaires de bases de données (DGAMPA, FRANCEAGRIMER, IFREMER, LEMNA, SSP), le second de représentants du monde professionnel où la représentativité des maillons de la filière serait autant que possible assurée.

Par ailleurs, ce comité devra s'assurer de la qualité scientifique et/ou technique des études recommandées par l'observatoire (cf. Module 2, point 3.2).

CONCLUSION

Comme toutes les filières agricoles et agroalimentaires, la filière pêche est de plus en plus soumise à des aléas, par définition peu prévisibles et peu modélisables. Les conséquences socio-économiques, parfois brutales, nécessitent une réponse ponctuelle, rapide, adaptée et ciblée des structures publiques en capacité d'accompagner les acteurs économiques durant ces périodes et une prise de décision immédiate pour les acteurs économiques. À moyen terme, il est également nécessaire pour ces mêmes acteurs de se projeter dans l'avenir en vue d'effectuer des investissements importants (modernisation des outils, mise en œuvre d'innovations), d'anticiper des restructurations inévitables avec pour corollaire des conséquences sociales dans les zones où le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue de façon majeure au dynamisme économique.

Dans ce contexte, l'intérêt d'un observatoire économique de la filière pêche et de l'aquaculture ne fait pas de doute. Un nombre important d'informations est déjà collecté. Toutefois certaines données essentielles font défaut pour apprécier précisément la situation (enjeux de court terme) et son évolution potentielle (enjeux de moyen et long termes). La réussite d'un observatoire passe par une plus forte mobilisation des outils dématérialisés de collecte de données et un renforcement de la capacité de traitement de la donnée.

Regroupant en un lieu unique les données socio-économiques de la filière pêche et aquaculture, il ouvrira des perspectives de développement d'outils de prévision à court et moyen termes, la possibilité d'effectuer des travaux de prospective et d'établir des scenarii pour construire l'avenir de la filière de la pêche et de l'aquaculture française.

Signature de l'auteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Koenig".

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



Liberté
Égalité
Fraternité

Les Ministres

Paris, le

Référence à rappeler :
CAB/2023D/13.12-2- NS

Monsieur le Vice-Président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux,

Le 22 septembre 2023, à l'occasion des Assises de la pêche, a été annoncée la création d'un observatoire économique de la pêche et de l'aquaculture. Cet observatoire a vocation à accompagner les pouvoirs publics dans la prise de décisions et la mise en œuvre des politiques publiques en leur apportant un éclairage économique à la fois conjoncturel et structurel pour mieux comprendre, et donc anticiper, ces évolutions et accompagner au mieux les professionnels. En parallèle, il doit répondre à une demande récurrente des filières de disposer d'un outil permettant de regrouper les différentes données existantes qui sont aujourd'hui éparsillées entre les acteurs du secteur, publics comme privés, afin d'aider au mieux les professionnels à comprendre leur environnement et les évolutions qui le structurent et ainsi à adapter en conséquence leur stratégie de développement.

Cet observatoire répond donc à une demande urgente dans un contexte de crises et de défense de la souveraineté alimentaire qui appelle à une nécessaire prise de hauteur et à la mise en œuvre de réformes structurantes pour la profession. Nous souhaitons que cet outil soit partagé et que les professionnels se l'approprient pleinement. Aussi, il nous semble indispensable qu'ils soient associés à la conception pour définir les objectifs premiers ainsi qu'au fonctionnement de cet observatoire. FranceAgriMer ayant parmi ses missions la collecte, l'analyse et la diffusion des données économiques ainsi que l'organisation du dialogue avec les filières au sein de ses conseils spécialisés, il lui revient de contribuer à la création de cet observatoire et à son opérationnalisation.

Nous souhaitons que les travaux relatifs à la mise en œuvre de cet observatoire débutent le plus rapidement possible afin d'être en mesure d'en présenter les grandes orientations au salon international de l'agriculture 2024. Avec le concours de FranceAgriMer, nous vous demandons de formuler un double diagnostic portant d'une part, sur les données et outils déjà existants (y compris les initiatives privées) et qui pourraient être mobilisées ou inspirer l'observatoire et d'autre part, sur les besoins, priorisés, sur lesquels une plus-value de l'observatoire est la plus attendue. Nous vous demandons ensuite de nous faire des recommandations relatives à l'outil, ses finalités, sa structuration, son possible périmètre, sa gouvernance et ses moyens.

.../...

À cet égard, les moyens pouvant s'avérer contraints, nous souhaitons pouvoir disposer de différents scenarii qui mettraient en regard le périmètre de l'observatoire, ses objectifs et principes de fonctionnement (jeux de données visées, enjeux d'actualisation, modalités privilégiées de mise à disposition, gouvernance, etc.) et les moyens nécessaires. Le cas échéant, différentes phases de déploiement dans le temps pourront être distinguées. S'il nous paraît indispensable que l'observatoire fonctionne d'abord sur la base des données existantes, il est possible que certains scénarii impliquent éventuellement la mise en œuvre d'une collecte de nouvelles données brutes. Dans ce cas, les moyens associés devront être finalement évalués au regard du bénéfice attendu. L'observatoire traitera en priorité des données économiques et scientifiques mais pourra également s'appuyer sur toute donnée d'un autre champ que vous jugerez pertinent. Vous ferez des propositions en matière de développement informatique et de structuration de l'observatoire en lien avec l'ensemble des services détenteurs des données pertinentes. Vous porterez une attention particulière au strict respect des règles relatives à la collecte et au traitement des données.

Vous pourrez vous appuyer sur ce qui est fait dans d'autres filières voire d'autres secteurs économiques ainsi le cas échéant qu'à l'étranger.

Vous appuierez cette mission sur un groupe de travail professionnel issu du Conseil spécialisé pêche et aquaculture de FranceAgriMer qui sera réuni par l'établissement. Vous réunirez également les structures publiques productrices de données ou analyses utiles (FranceAgriMer, SSP, Banque de France, Ifremer) et les centres publics d'expertise et de recherche (LEMNA, AMURE).

Les premières conclusions de ce rapport devront nous être remises au plus tard le 15 février 2024, en amont du salon de l'agriculture et le rapport final au 1^{er} avril 2024. Vous travaillerez en relation avec la directrice générale de FranceAgriMer et de ses équipes.

La mission pourra s'appuyer sur les services de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, et en particulier les sous-directions chargées de la ressource halieutique et de l'économie des pêches.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Vice-Président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, l'expression de ma haute considération.



Marc FEUINEAU



Hervé BERVILLE

Monsieur Alain MOULINIER
Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux
251 rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Personnes rencontrées	Structure	Date
Bruno Godet	CGAAER	11 janvier 2024
Hervé Deperrois	CGAAER	15 janvier 2024
Jean Chibon Pierre Claquin Cécile Guillot Agnès Olry-Chiffoleau Sara Moundiri	FranceAgriMer	22 janvier 2024
Noémie Le Quellenec Aurélie Darpeix Mickaël Quimbert Emmanuel Seck	DGAMPA	23 janvier 2024
Laurent Baranger Arnaud Souffez Baptiste Morineau Pierrick Ollivier	LEMNA	29 janvier 2024
José Jouneau	Président Conseil Spécialisé Mer FranceAgriMer	29 janvier 2024
Pierre Commere	ADEPALE	1 ^{er} février 2024
Vincent Marcus Flora Claquin Marie-Dominique Minne Anaël Delorme Felix Paquier	SSP	2 février 2024
Michel Berthommier Marine Levadoux	CIPA	5 février 2024
Frédéric Toulliou Hélène Keraudren	FFP	12 février 2024
Peter Samson	UMF	13 février 2024
Julien Lamothe	ANOP	13 février 2024
Axel Retali	Crédit Agricole SA	14 février 2024
Pierre Claquin Cécile Guillot Agnès Olry-Chiffoleau	FranceAgriMer	19 février 2024
Yvon Deniel	Crédit Maritime – BPCE	21 février 2024
Emilie Leblond Olivier Guyader Claire Macher Jose Perez Celine Jacob	IFREMER	26 février 2024
Thierry Missonnier Delphine Roncin	FROM Nord	13 mars 2024
Jérémie Sauben Gaëlle Renard Franck Le Brazic	FEDOPA	20 mars 2024

Eric Gosselin Jean-Luc Hall Gaëtan Vallet	CGPA/Coopération maritime	27 mars 2024
José Pérez Céline Jacob	UMR AMURE	29 mars 2024
Olivier Le Nezet Philippe de Lambert des Granges	CNPMEN	3 avril 2024
Jean Chibon Cécile Guillot	FranceAgriMer	8 avril 2024

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AGLIA	Association du grand littoral atlantique
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
DCF	Data Collection Framework
DGAgri	Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne
DGAMPA	Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
DGMare	Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne
EUMOFA	European market observatory for fisheries and aquaculture products
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGEDD	L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable
FFP	France Filière Pêche
FranceAgriMer	Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
LEMNA	Laboratoire d'Économie et de Management Nantes-Atlantique
OFPM	Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires
PAI	Plan d'accompagnement individuel
PSF	Plan de sortie de flotte
RHF	Restauration hors foyer
RNM	Réseau des nouvelles des marchés
SACROIS	Algorithme de consolidation des données déclaratives du secteur de la pêche
SCOPE	outil d'analyse socio-économique pour la filière pêche Golfe de Gascogne
SIH	Système d'informations halieutiques (IFREMER)
SIPA	Système d'information de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)
SSP	Service de la statistique et de la prospective (MASA)
TAC	Total autorisé de capture

